

# Soutien absolu aux Jeux Olympiques de 1980 à Moscou

par *Lamine Ba*,  
nouveau secrétaire général du CSSA



*Peu après son élection comme secrétaire général du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (voir Revue Olympique no 146), Lamine Ba a accordé un entretien exclusif à l'hebdomadaire sénégalais «Zone 2». Sous le titre «Je ne suis pas le patron du sport africain mais son premier serviteur», le nouveau secrétaire général du CSSA rappelle les tensions provoquées par cette élection. Il précise surtout les grandes lignes de sa mission et les résolutions votées à Yaoundé sur le combat contre la discrimination raciale et le soutien absolu aux Jeux Olympiques à Moscou.*

*Nous donnons ci-dessous l'essentiel de ses déclarations recueillies par l'envoyé spécial de «Zone 2», M. Serigne Ali Cissé.*

*Avant d'être élu Secrétaire général du CSSA vous avez eu le privilège de conduire la délégation sénégalaise à la neuvième assemblée générale de cette institution. Quel est votre sentiment sur la manière dont les travaux se sont déroulés et les conclusions auxquelles ils ont abouti?*

Au plan de l'agencement des travaux, il y a eu au début, quelques cafouillages, très vite rattrapés, grâce à la vigilance et à la disponibilité des autorités compétentes du pays hôte qui ont placé les participants dans d'excellentes conditions de travail. En ce qui concerne les conclusions générales, je dirai qu'elles sont positives dans la mesure où presque tous les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ont pu déboucher sur des recommandations et sur des résolutions concrètes.

Il n'est que de rappeler le débat budgétaire fort enrichissant dont le mérite aura été de

sensibiliser tout un chacun d'une part sur les difficultés matérielles avec lesquelles le CSSA est confronté et d'autre part sur la nécessité pour les parties contractantes d'honorer leurs obligations vis-à-vis de l'institution. On pourrait également citer la révision des statuts dont la nouvelle version définit plus clairement les prérogatives du président en exercice ainsi que les rapports entre le Conseil et les confédérations sportives africaines.

\*  
\* \*

*Vous allez devoir quitter la Confejes et vous installer à Yaoundé. Quand prendrez-vous fonction et d'ici là que se passera-t-il?*

La passation de service s'effectuera le 30 janvier 1980 à Yaoundé en présence du président Ordia et des trois membres de la commission permanente des finances. D'ici là, le Secrétaire général sortant devra préparer le dossier de passation avec l'ensemble des documents annexes relatifs à l'inventaire du patrimoine du CSSA à la situation financière et à l'état d'exécution des dossiers en instance.

\*  
\* \*

*Ganga a fait marcher le CSSA à sa façon, suivant son style. Quel sera le vôtre? Selon vous, jusqu'où le Secrétaire général du CSSA peut-il aller, prendre des initiatives?*

Les hommes se suivent et ne se ressemblent point. Ganga avait son style, Lamine Ba a le sien. Ceux qui s'attendent à me voir calquer

le style de Jean-Claude risquent d'être déçus, car je n'ai pas l'intention de le faire. En accédant au poste de Secrétaire général du CSSA, mon intention n'est pas d'être le patron du sport africain, mais d'en être le premier serviteur. C'est là le credo politique qui guidera mon action au sein du CSSA. C'est dire que je compte mettre à contribution les Etats membres autant que les confédérations sportives africaines, devenues des organes techniques spécialisés, dans le cadre de la participation responsable. En outre mon action reposera sur les zones de développement sportif, que pour ma part je considère comme étant des cellules opérationnelles déconcentrées à partir desquelles pourra s'opérer le programme d'animation et de formation. Mon rôle principal sera donc un rôle d'animateur et de coordonnateur.

Jusqu'où peut aller le Secrétaire général ? Les statuts anciens et révisés répondent assez clairement à cette question. C'est l'article 30 ancien qui stipule, en son alinéa premier, je cite : « Le Secrétaire général agit, dans le cadre des directives reçues au nom du Conseil Supérieur du Sport en Afrique, qu'il représente, soit dans les correspondances, soit dans les contacts que sa mission lui impose sur le plan africain et sur le plan international. Il tient régulièrement informé les membres du comité exécutif.

Les statuts révisés comme je l'ai dit plus haut, font état des prérogatives du président qui reste la personne morale du CSSA. C'est en bonne intelligence que le Secrétaire général et le Président doivent vivre dans l'intérêt du CSSA. Il leur faudra donc une concertation permanente et une nécessaire harmonisation des points de vue.

Il reste que le Secrétaire général, qui est l'animateur principal du CSSA pourra prendre des initiatives dans le cadre des directives générales définies par les instances régulières, à charge pour lui, d'en rendre compte au Président en exercice.

*ment faudra-t-il l'éponger ? Est-il nécessaire de faire appel à des concours extérieurs ?*

Comme je l'ai dit plus haut à propos des conclusions de l'Assemblée générale, le débat budgétaire auquel nous avons participé a été une excellente chose dans la conscientisation des Etats membres. A preuve trois pays se sont déclarés prêts à apporter une contribution volontaire de l'ordre de US\$ 100.000 chacun et je demeure convaincu que la liste ne s'arrêtera pas là.

En outre l'Assemblée générale a décidé la création d'un fonds multilatéral d'aide au développement du sport africain. Il nous faudra donc finaliser toutes ces idées généreuses. Et pour ce faire, il sera sans doute fait appel à des concours internes aussi bien qu'externes.

\*  
\* \*

*L'Ile Maurice, le Mozambique voire le Cap Vert et la Guinée Bissau qui viennent d'arriver sur la scène sportive continentale, attendent du CSSA une assistance certaine sur le plan de l'élaboration d'une charte sportive conforme à leurs réalités spécifiques et sur le plan de la formation des cadres. Quelles disposition.;; pourriez-vous prendre à cet égard ?*

Vous avez raison. Certains Etats membres auront besoin plus que d'autres d'être assistés. C'est ainsi que l'idée m'est venue d'envisager en collaboration étroite avec ceux qui sont dans cette catégorie, l'élaboration d'un plan d'urgence dans lequel seront prévues des activités propres à accélérer dans ces Etats-là, le développement et l'organisation du sport national.

\*  
\* \*

*Sur le plan financier, la situation est préoccupante. Vous héritez d'un déficit d'environ 80 millions de francs CFA. A votre avis com-*

*Le combat contre la discrimination raciale dans le sport continue de plus belle. A cet égard, que faut-il retenir des travaux de l'Assemblée générale ? La participation afri-*

*caine aux deux à Moscou est-elle définitivement acquise?*

Sur ce chapitre l'assemblée générale de Yaoundé a été l'assemblée de la maturité et de la vigilance. A Yaoundé deux résolutions distinctes ont été votées: l'une consacrée à la lutte contre la discrimination raciale au sport et l'autre à la participation des Africains aux Jeux de la XXIIe Olympiade.

La première réaffirme la ferme détermination des Africains membres du CSSA d'intensifier la lutte contre la discrimination raciale en sport par tous les moyens. Elle recommande:

- à tous les gouvernements des Etats indépendants membres de l'OUA de soutenir par tous les moyens cette lutte en vue de l'éradication rapide et totale de l'apartheid et de la discrimination raciale sous toutes ses formes.
- à tous les Etats africains membres de mettre fin aux rapports sportifs bilatéraux avec tout pays qui entretient des relations sportives avec l'Afrique du Sud, y compris les athlètes et officiels sportifs de ce pays, quelle que soit leur qualité;
- la condamnation systématique de toutes les rencontres sportives organisées en Afrique du Sud ou avec sa participation et plus particulièrement la prochaine tournée de l'équipe britannique de rugby les « Lions ».

Par la deuxième résolution qui est consécutive à la communication de la délégation du COJO-80, le conseil exprime son soutien absolu aux Jeux Olympiques à Moscou, déclare qu'il est prêt à contribuer largement au succès des Jeux de la XXIIe Olympiade et invite tous les pays membres du CSSA d'assurer la plus large et la plus représentative participation de leurs sportifs à ces Jeux.

On peut donc déduire de ces deux résolutions que la participation africaine aux Jeux à Moscou est acquise, sauf si entre-temps des éléments nouveaux interviennent.

\*  
\* \*

*lieu les prochains sommets: comité exécutif et Assemblée générale?*

Ma foi en l'avenir du CSSA reste intacte, en dépit des difficultés conjoncturelles avec lesquelles je vais être confronté.

Je tiens à rappeler que pour moi le conseil n'est pas et ne saurait être l'affaire d'un seul homme. Le CSSA doit être l'affaire de tous et de chacun. Je compte donc sur le soutien et la collaboration de tous pour conduire le « bateau » à bon port.

S'agissant des réunions des instances du conseil, elles se tiendront pour le comité exécutif en 1980 en Sierra Leone et pour l'Assemblée générale en 1981 au Lesotho.

\*  
\* \*

*Votre élection assurée, quelle a été votre première réaction? Que représente pour vous cette élection? A-t-elle une signification particulière?*

Ma première réaction a été une réaction de soulagement et aussi de satisfaction. Ensuite j'ai été habité par un sentiment aigu de responsabilité en pensant à l'ampleur et à la délicatesse de la mission qui venait de m'être confiée.

Cette élection représente pour moi une marque de confiance que l'Afrique sportive a placée en moi. Cette marque de confiance que j'apprécie à sa juste mesure, je tâcherai de la mériter en donnant le meilleur de moi-même dans l'exercice de mon mandat. Je n'accorde pas à mon élection une signification particulière, si ce n'est celle que j'ai accordée à toutes les missions qu'il m'a été donné d'assumer dans ma carrière administrative; car pour moi, toute mission comporte sa dose de noblesse et son poids de responsabilité. Je l'aborderai donc avec force détermination et la ferme intention de la mener à bonne fin.

*Comment voyez-vous l'avenir du CSSA? Est-il permis d'espérer? Où et quand auront*

